

Dépôt de déchets verts

RÉGLEMENTATION ET TARIFS

**Pesée obligatoire avant et après chaque dépôt sur le pont bascule.
Récupération du bon de pesée à l'accueil du Site écologique.**

Les déchets végétaux, broyés ou non, acceptés sur la plate-forme de compostage sont les suivants :

- ⇒ Tailles de haies ou d'arbustes (diamètre maxi 30 cm, longueur maxi 2 m)
- ⇒ Feuilles mortes
- ⇒ Déchets de jardin (fanés, fleurs, plants...)
- ⇒ Tailles et élagages d'arbres (diamètre maxi 30 cm, longueur maxi 2 m)
- ⇒ Tontes de pelouse et d'herbes
- ⇒ Copeaux et bois d'élagage broyés
- ⇒ Végétaux d'intérieurs, plantes d'appartement, fleurs coupées.

**TARIFS Déchets verts
broyés ou non**

53,65 €HT la tonne

**Associations et Mairies
CAPV**

26,82 €HT la tonne

**Associations ARUP
Gratuit**

DÉCHETS INTERDITS

- > Bois de diamètre > à 30 cm et de longueur > à 2 m
- > Déchets fermentescibles de cuisine
- > Souches d'arbres
- > Gravats, terre, cendres et sciure
- > Foin et paille en quantité importante
- > Encombrants, plastiques, tout objet ferreux et non ferreux...



Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Pour tout renseignement :

Site Écologique de La Buisse

Route Départementale 1075 - 38500 La Buisse

Tél : 04 76 55 09 91 / contact.traitement@paysvoironnais.com